

**POUR REDUIRE SES
DECHETS DE
JARDIN !**

Suite au succès des aides au jardinage durable proposées en 2018 et 2020, le **Smitvad souhaite continuer à accompagner les particuliers** pour les aider à réduire leurs déchets verts.

En effet, **depuis 2010**, la quantité de **déchets verts** apportés en déchèterie a **augmenté de 50 %** ! Ceci représente un **coût de transport et de traitement** important pour la collectivité. Pourtant, l'essentiel de ces **déchets** pourrait être évité en adoptant des techniques de **jardinage durable** telles que **tonte mulching, paillage et compostage**.

La solution broyage



Pour un jardinage durable, adoptez le broyage des végétaux !

Utiliser le broyat comme **paillage** consiste simplement à **étaler sur le sol**, au pied de toutes les plantations (arbres, arbustes, potager, haies, fleurs...) une **couche** de déchets végétaux qui, tandis qu'ils se décomposeront lentement en apportant des **éléments nutritifs**, permettront également de **limiter les arrosages** et la pousse des « **mauvaises herbes** » en été ou de protéger le sol du froid en hiver. Couvrir le sol pendant la période hivernale permet également de **limiter le travail du sol** au moment des plantations.

Le Smitvad aide les habitants souhaitant gérer durablement leurs déchets végétaux en participant financièrement à hauteur de* :

- **50€ sur le coût d'une prestation de broyage** de végétaux exécutée par un professionnel
- **30% du prix d'achat (aide plafonnée à 300€)** pour l'achat d'un broyeur de végétaux,
- **80% du montant de la location** (limitée à 1 journée ou 2 demi-journées par an et par foyer) pour la location d'un broyeur de végétaux.

* Dans la limite d'une aide par foyer et par an et dans la limite du budget alloué à cette action

De plus, pour **aider** les habitants à composter, le Smitvad et les communautés de communes partenaires continuent de proposer des **kits compostage** à prix réduit :

- **15€** pour un composteur **300L**, un bio-seau et un brass'compost,
- **25€** pour un composteur **600L**, un bio-seau et un brass'compost.

Il est également possible de bénéficier d'une **formation** à domicile par un **maître composteur**.

le kit compostage



Pour bénéficier d'une des aides évoquées au recto, veuillez :

1. remplir le **questionnaire** ci-dessous,
2. joindre la **facture** correspondant à la prestation de broyage, à l'acquisition ou la location du matériel,

Cette facture doit obligatoirement concerner une prestation, un achat ou une location effectué entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023.

3. joindre un **RIB** et un **justificatif de domicile***,
4. envoyer ces **documents** :
 - par courrier à Smitvad, Place de la mairie – B.P.14, 76760 Yerville
 - ou par mail à : mathias.eusebe@smitvad.fr

Afin d'être sûr qu'un budget soit encore disponible au moment de votre paiement, nous vous conseillons de contacter au préalable le Smitvad au 06 12 04 85 46.

Nom	
Prénom	
Adresse	
Longueur de haie à tailler en mètres	
Nombre annuel estimé de passages en déchèterie	
Pratiquez-vous le compostage ?	
Si vous souhaitez être tenus informés de l'évolution du programme de prévention des déchets, veuillez indiquer votre adresse mail :	



* Les aides ne peuvent être attribuées en dehors des territoires de ces 3 communautés de communes